



# Droit patrimonial de la famille

Par **gracenancyadjo**, le **25/06/2019** à **16:56**

Bonjour,

Après homologation de la convention de divorce par le juge où la date de jouissance divise a été fixée, mon ex-époux peut-il demander une nouvelle expertise du bien indivis parce que celui-ci ayant pris de la valeur entretemps ? est ce l'agacement faisable ?